



Opération « Meilleurs SUPPORTERS »

LE RÉGLEMENT

A l'occasion des Finales de ce Festival Foot U13, la Commission du Football de Préformation du District du Cher met en place l'opération « Meilleurs SUPPORTERS » qui se déroulera le **Samedi 28 Mars 2026 de 08 h 30 à 18 h00 au Stade Brouhot de Vierzon.**

Cette opération vise à faire participer les parents à cette manifestation et à amener plus de convivialité autour des terrains de football pour l'épanouissement de nos jeunes ainsi que pour la bonne image de notre discipline.

Cette opération a pour but de récompenser le club ayant les meilleurs supporters.

Pour cela, les éducateurs pourront juger parmi les critères suivants :

- Habillement / Déguisement des parents
- Nombre de supporters
- Banderoles, affiches
- Bruit (claquettes, trompettes, tambour,...etc), chants pour encourager dans le respect des autres acteurs sur et autour du terrain
- Discipline des supporters (personne derrière les barrières, comportement, encouragement, fair-play, aucune contestation à l'égard de l'arbitre)

ARTICLE 1 - Les parents des clubs qualifiés aux **4** Finales de ce Festival Foot U13 pourront participer à l'opération « Meilleurs Supporters »

ARTICLE 2 - Lors de ces Finales, chaque club devra voter par l'intermédiaire de son éducateur pour élire le club ayant les Meilleurs Supporters. Par l'intermédiaire d'un coupon-réponse fourni par le District du Cher, il désignera 2 clubs dans l'ordre de préférence (**interdit de voter pour son propre club**).

ARTICLE 3 - La répartition des points, pour chaque coupon-réponse des clubs, sera la suivante :

- 3 points pour le club classé 1^{er}
- 1 point pour le club classé 2^{ème}
- 0 point pour tous les autres clubs

ARTICLE 4 – Après avoir récupéré tous les coupons et au cumul de tous les points récoltés, un classement sera établi allant du 1^{er} au dernier club. Le club désigné 1^{er} verra ses parents récompensés.

En cas d'égalité au classement général, les critères pour départager les clubs seront les suivants :

- Le club ayant été le plus cité dans les coupons
- Un tirage au sort sera réalisé afin de déclarer le vainqueur de cette opération

ARTICLE 5 - La Commission du Football de Préformation se garde une réserve en cas de problèmes graves avérés et pourra, si besoin, déjuger un club.